



Frais perçus à tort par agce immo

Par **syncop**, le **06/02/2016** à **07:41**

Bonjour,

Dans le forfait de gestion de l'agce immo, l'aide à la déclaration des revenus locatifs était comprise.

Hors depuis des années, cette prestation est facturée.

Sur combien d'années puis-je en obtenir le remboursement ?

Merci

Par **janus2fr**, le **06/02/2016** à **10:43**

Bonjour,

Pour avoir connu cette situation, prestation gratuite devenue payante, j'ai tout simplement refusé la prestation qui ne sert, de toute façon, à rien. Il n'est pas compliqué de faire soi-même sa déclaration de revenus fonciers !

Par **syncop**, le **06/02/2016** à **18:21**

Merci pour cette 1ere reponse, mais je souhaitais savoir si un recours était possible sur les montants déjà perçus depuis plusieurs années . La prestation n'est pas devenue payante puisque dans le recapitulatif des droits 2015 elle reste toujours incluse et gratuite.

L'agce a simplement abusé de la confiance d'une personne très âgée ou fait preuve de négligence.

Cordialement